

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gauchet, 14 décembre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Gauchet \[Blois\]](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[14 décembre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Gauchet \[Blois\]](#)

Lieu de destinationBlois (Loir-et-Cher)

Description

RésuméGodin répond à une lettre de Gauchet du 10 décembre 1847 relative à un différend commercial. Gauchet prétend que d'après leurs accords, les appareils de la manufacture Godin-Lemaire devaient lui être livrés à Paris, ce que Godin réfute après avoir consulté leur correspondance. Godin fait grief à Gauchet de ne pas lui

avoir donné de solutions pour lui faire parvenir les marchandises. Godin estime en outre que les modalités de paiement proposées par Gauchet sont en contradiction avec les prescriptions de Godin.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomGauchet [Blois]

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieMarchand de fer à Blois (Loir-et-Cher) en 1847, dont le nom peut être orthographié « Gauché ».

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (151, 152)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris Monsieur Mercier et fils ainsi
 le 2^{me} je vous adresse sous ce p'ti un mandat de
 10 francs 26 centimes pour le droit que vous avez obtenu
 et non que le 29.2.3 comme dans le dits par
 votre lettre du 20. J'assurerais si dessous que
 les yeux bâtent de cette compte.

Vos factures suivent d'après votre lettre
 que je n'ai jamais reçu les deniers. A ce 241.50
 je vous ai versé sur paris fr 264.65
 remis 5% sur cette somme 12.39 260.24
 resté fr 11.26

Droit que vous prisez de me demander pour solde
 je pensais aussi vous faire une demande de soldes
 de cette année mais j'ai trouvés plus minces elles que
 vous mariez titres et on me offre plus fort
 agreez M. m. s.

Blois Monsieur Gauchet
 le 1^{er}
 votre lettre du 10.1^{er} vient de me parvenir
 à recouvrir à vos précédentes pour me laisser si
 je devais considérer comme obligatoire de vous
 adresser vos p'tis à paris rien dans les termes ou
 me paraît encore contenue lorsque j'en étais à la
 réception de votre sixième lettre que je n'avais
 que deux reconnaitre comme assuré le moyen de
 transport que vous mariez proposez car quoique
 vous paraissiez en penser je sais les difficultés que pourraient
 se présenter et vous ne mariez donne aucun moyen
 de les prévenir il fallait donc une nouvelle fois
 renoncer à souper de votre demande je n'ose pas
 jamais Monsieur entant de difficultés dans mes relations
 d'affaires j'ai l'habitude de les traiter ~~des~~ conditions
 fixes ~~mais~~ Dame fabrication dont les produits sont
 brevetés il n'est aucun motif pour moi
 pour agir autrement je dis au contraire
 Je les remarque que je veux faire

d'une condition qui termine votre lettre du
16 juillet par laquelle vous prétendiez être que
vous me réglerez avec exempté de 3% et dont ~~probablement~~
vous allez nous prétendre ~~probablement~~ en
formelle contestation avec mes lettres qui ne
vous accordaient que 3% à partie de ce que
j'avais fait au mois de juillet dernier
je ne voudrais pas que tout ce passe l'objet
d'une difficulté ~~entre~~ mais la mesure de vos
exigences me servira de gouverne dans les relations
que j'établirai l'année prochaine avec ~~les~~ votre
et dans la confiance que je devrai sans aucun
doute

ag.

votre serviteur Monsieur Denis

16 juillet

je ne puisse envoyer immédiatement la commande
de mon lit pas positivement faite car je ne
veux pas de représenter celle que je suis rapide
c'est pourquoi je ne vous ai rien envoyé jusqu'à
maintenant me faire sur ce que vous voulez et recevoir
vos lettres de votre signature et je vous apprendrai aussitôt
si vous avez besoin d'un meuble bien commode
vous auriez du faire la dépense dans un autre
et sa奉te en paierait aussitôt à vous

ag.

Lacor

Monsieur Trotter

17

en vous adressant facture à mes honoraires
du 26 juillet pourtant lesquelles s'élèvent à
fr 792.-60 dont remettre une partie valeur
du 2 avril prochain. je vous prie de bien
vouloir examiner mes premières factures des
et faire une erreur à ce qu'il y ait glissé par
un double emploi d'une somme de cent francs
si nous n'en partage la somme comme moi
je vous serai obligé de me représenter mes factures
des 13 juillet 24. et 4 juillet